

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 17

Artikel: Société des officiers de la Confédération suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17

Lausanne, le 18 Octobre 1880.

XXV^e Année.

SOMMAIRE. — Société des officiers de la Confédération suisse, p. 369. — Rassemblement de la III^e Division d'armée, p. 378. — Circulaires et pièces officielles, p. 382. — Nouvelles et chronique, p. 384.

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — De la discipline du feu (*suite*), p. 386. — Ecole centrale de Thoune n° II, p. 388. — Grandes manœuvres, p. 393. — Nouvelles et chronique, p. 398.

Société des officiers de la Confédération suisse

L'assemblée générale de la Société fédérale des officiers a eu lieu à Soleure les 25, 26 et 27 septembre dernier.

La bannière fédérale, qui devait être remise par le comité central sortant de charge au nouveau comité présidé par M. le lieutenant-colonel Vigier, de Soleure, partit de Lausanne, le 25 après-midi, escortée d'une trentaine d'officiers vaudois auxquels se joignaient les délégués de Genève, puis de Neuchâtel.

A Bienne, le drapeau fut reçu par des salves d'artillerie et les accords d'une excellente fanfare ; le corps d'officiers de la ville fit une chaleureuse et cordiale réception aux délégués qui, à 5 heures et demie, débarquaient au Vieux-Soleure où les attendait le nouveau comité central. M. le lieut.-colonel Vigier souhaite en français et en fort bons termes la bienvenue aux délégués ; M. le lieut.-colonel Gaulis, vice-président du comité ancien, lui répond en quelques mots et le cortège se met en marche pour le manège de la ville transformé en salle de fête.

Le soir même, dans une salle de la préfecture, eut lieu l'assemblée des délégués, ouverte à 7 heures et quart. Après l'appel des sections, M. le major Heutschi, rapporteur du comité central, présente le rapport sur la marche de la Société ; pendant ce temps, M. le major Muret et M. le capitaine Stouky, vérificateurs des comptes, procédaient à l'examen de ceux-ci.

Après quelques moments d'une discussion portant sur quelques points secondaires, les conclusions du rapport sont adoptées dans l'ordre suivant :

Approbation des comptes. — La fortune de la Société s'élève à fr. 46502 95 ; certaines contributions sont en retard ; et divers renseignements sont demandés au Comité. Il est décidé que l'avoir de la Société sera placé en fonds d'Etats, titres de banques ou de caisses garanties par les Etats.

Maintien pour les années 1880-81-82 de subventions aux sections qui justifient de travaux faits, tels que courses militaires, reconnaissances, etc. — Adopté.

Ratification du rapport du jury chargé d'examiner les travaux de concours. (Le Jury était composé de MM. les colonels Feiss et Des Gouttes et de M. le major Hungerbuhler).

Le premier prix d'une valeur de fr. 500 est décerné à la section vaudoise pour le travail de M. le major Muret sur « l'Histoire de la campagne des Français en Suisse en 1798. » Deux mentions honorables ont été accordées.

Choix de Glaris pour lieu de réunion en 1883. Après quelques explications données par le délégué Glaronnais, la décision est renvoyée au lundi à l'assemblée générale.

Continuation des subsides alloués aux divers journaux militaires.
— Adopté.

Les sujets suivants sont mis au concours par la Société fédérale.

- a) Une étude historique ;
- b) Les feux à grande distance et la graduation maximum de la hausse.
- c) Quels sont les moyens d'exercer l'infanterie au tir dans les années où elle n'a pas de cours de répétition ? — Adopté.

A dix heures et quart, la séance est levée.

Le lendemain matin, dimanche, la diane a été sonnée à 6 heures, et dès 8 heures les officiers se sont réunis dans les locaux qui leur avaient été assignés.

La section des officiers d'infanterie, naturellement la plus nombreuse, a discuté d'abord l'opportunité de donner aux meilleurs tireurs un signe distinctif et s'est prononcée affirmativement.

En ce qui concerne la question d'un ustensile à cuire portatif, il a été donné lecture d'une lettre du colonel Wieland qui n'a pu se rendre à l'assemblée ; son opinion est que, dans les casernes et cantonnements, il faudrait conserver le système de cuisson en gros, et ne cuire à deux hommes qu'au bivouac.

Le colonel Bindschædler a demandé que l'on attendît les résultats des essais pratiques, qui sont faits en ce moment, soit dans les écoles, soit dans les manœuvres, avec tous les engins possibles, cuisines attelées, marmites de compagnies, de sections et individuelles.

Le colonel Feiss et le major Heutschi tenaient au contraire la question pour suffisamment examinée et mûre pour une solution ; ils estimaient que les gros ustensiles de cuisine doivent être conservés pour le service de paix, mais que, en campagne, pour l'infanterie qui doit être le plus possible indépendante de tout train de voitures, il est indispensable que chaque soldat soit muni d'une gamelle à l'épreuve du feu, pour cuire ses aliments lui-même et sur place.

Il a été décidé de renvoyer cette affaire au comité central pour nouvel examen.

M. le colonel Stocker a rapporté sur la question de la chaussure, qui est, après le fusil, l'outil le plus important du soldat. Il conclut comme suit :

L'Etat ne s'en est pas occupé jusqu'à présent autant qu'il aurait dû le faire, et ce serait à lui de fournir au prix coûtant, à tous les hommes au service militaire, des chaussures (souliers ou bottes) parfaitement faites ; cela aurait pour résultat en même temps d'introduire peu à peu dans notre population l'habitude d'une chaussure beaucoup plus rationnelle que celle dont on se sert généralement dans la vie civile.

Ces conclusions ont été appuyées par MM. les lieutenant-colonels

Gaulis et Vigier, tandis que M. le major Secretan a fait observer avec beaucoup de raison qu'il était impossible de doter d'une chaussure uniforme un pays dont les contrées diverses ont à cet égard des besoins fort différents :

C'est, dit-il, avec le soulier auquel il est habitué dès son enfance que chaque homme marche le mieux. Ainsi les Welsches en général sont gênés par les bottes, qu'ils ne portent pas volontiers dans la vie civile ; pourquoi donc les imposer, en service militaire, aux fantassins de la Suisse romande ? Il en est de même des habitants des montagnes. La chaussure doit être bonne de forme et de matière ; c'est cela et cela seulement qu'il faut exiger.

Enfin, M. le colonel Feiss voudrait prescrire seulement une paire de souliers, et, pour la seconde chaussure, laisser à chacun, selon son goût, le choix entre le soulier et la botte. Si l'on s'arrêtait à un bon modèle, une paire de souliers à lacets et montant assez haut pourrait convenir également à tout le monde.

La conclusion du colonel Stocker a été adoptée.

La section des officiers d'administration a émis le vœu qu'il leur soit bientôt donné un règlement spécial absolument indispensable pour la régularité du service. Du reste, le même vœu avait déjà été formulé, il y a trois ans, à l'Assemblée de Lausanne ; espérons que l'on ne fera pas trop longtemps attendre cette publication si instamment réclamée par les hommes compétents.

Quant aux armes spéciales, elles ne comptaient pas des représentants assez nombreux pour motiver des séances particulières.

Après le dîner, les officiers, au nombre de près de 200 firent, précédés des musiques de Fribourg et de Soleure, une charmante excursion à l'Ermitage ; la journée se termina par un bal plein d'entrain et de cordialité.

Le lundi matin, à 8 heures, les officiers se réunirent au Kreuzacker, sur la rive droite de l'Aar, et partirent de là en cortège pour la salle de séance (salle du Grand Conseil). Devant l'antique monument eut lieu la cérémonie toujours émouvante de la remise du drapeau. Les deux présidents prononcèrent des discours attentivement écoutés et dont nous ne pouvons donner qu'un résumé bien imparfait :

M. le colonel-divisionnaire *Lecomte*, ancien président central, présente aux officiers la bannière fédérale remise à la section vaudoise en 1877 par celle de Thurgovie. Il la dépose entre les mains cordiales et patriotiques des confédérés de Soleure au même titre qu'on l'avait donnée à Lausanne : sans tache et avec confiance qu'elle le restera. Sa présence sur les bords du Léman a été salutaire. Elle a donné le signal d'un redoublement de zèle de la part des officiers vaudois ; tous ont fait de notables efforts pour augmenter leur instruction et pour éléver le niveau intellectuel et moral de l'armée, ainsi que pour maintenir entre tous ses membres l'harmonie et l'union qui lui sont si nécessaires. Ils espèrent qu'il en sera toujours ainsi dans le sein de notre Société, et s'ils sont venus en forte escorte

accompagner la bannière fédérale à cette charmante fête de Soleure, c'est pour en exprimer hautement le vœu et vous dire aussi qu'ils seraient plus nombreux encore au jour du danger.

M. le lieutenant-colonel *Vigier*, président central actuel, parlant en français, remercie l'orateur de ses bonnes paroles et assure que Soleure reçoit avec bonheur et fierté le dépôt qui lui est confié. Il rappelle les faits militaires principaux de l'histoire militaire suisse, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, et montre que si jamais la bravoure des Suisses n'a pu être contestée, souvent leurs discordes les ont durement frappés. Cette bravoure existerait encore ; l'esprit de solidarité et d'union doivent être constamment fortifiés et Soleure ne manquera pas à cette tâche pour ce qui le concerne.

A 9 heures commença la séance de l'assemblée générale qui dura jusqu'à 2 heures après-midi. Environ deux cents officiers y assistaient, et dans ce nombre beaucoup d'officiers supérieurs : colonels, lieutenants-colonels et majors, parmi lesquels on remarque : M. le colonel Hammer, conseiller fédéral ; MM. les colonels divisionnaires Lecomte, Vögeli, Kottmann ; MM. les colonels de Sinner et Burnier, de l'état-major général ; Feiss et Stocker, chef d'arme et instructeur en chef de l'infanterie ; d'Erlach et de Loës, de l'état-major de l'artillerie, etc. Plusieurs magistrats soleurois, entr'autres MM. Vigier et Brosi, membres de l'Assemblée fédérale, suivirent aussi les délibérations.

M. le major Heutschi lit le rapport présenté le samedi à l'assemblée des délégués sur la marche de la Société. Ses conclusions sont adoptées ; à propos des subventions aux journaux militaires, M. le colonel Stocker émet le vœu que la Société étudie les moyens d'avoir un seul journal militaire pour la Suisse. Zurich est désigné pour lieu de réunion en 1883, Glaris n'ayant pas cru devoir accepter.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. le lieutenant-colonel Meister, de Zurich, sur la question des fortifications de notre pays. Ce travail fort bien étudié a été écouté, pendant deux heures et demie, avec toute l'attention que comportait un tel sujet.

La première partie de ce travail était consacrée à un exposé destiné à démontrer que la nécessité de fortifications pour la défense efficace du sol helvétique résulte du principe même de la neutralité de la Suisse, des transformations successives que la seconde moitié de ce siècle a apportées dans l'équilibre des forces des Etats européens, enfin de l'énorme accroissement des armées continentales. Dans la seconde partie de son rapport, M. Meister a émis les thèses suivantes :

1^o La fortification nationale n'est nullement en contradiction avec notre organisation et nos idées politiques, ni avec notre système militaire ; elle est au contraire conforme aux traditions de notre histoire militaire jusqu'à la fin du premier tiers de ce siècle ;

2^o Le problème le plus difficile à résoudre, au point de vue de nos institutions politiques et militaires, est de trouver un système dont l'entretien et la garde en temps de paix ne soit pas en contradiction avec notre régime de milices ;

3^o Un système quelconque de fortifications grèverait d'une somme

annuelle de 1 1/2 à 2 millions notre budget militaire, et le porterait au chiffre de 15 millions environ ;

4° L'état financier actuel de la Confédération ne lui permettant pas cette nouvelle charge, il serait conforme aux antécédents historiques de faire appel, pour une partie des dépenses, aux ressources des cantons.

5° On peut exprimer l'espérance que, suffisamment éclairé par les discussions publiques sur cette question, le peuple suisse n'hésiterait pas à consentir aux sacrifices qui assurerait l'exécution d'un système de fortifications nationales.

Après avoir étudié les divers systèmes proposés, leurs avantages et leurs inconvénients respectifs, le rapporteur est enfin arrivé aux conclusions suivantes :

Le choix du système le plus pratique pour notre pays doit dépendre de considérations techniques, financières et politiques ; — le caractère des systèmes proposés jusqu'à présent est une garantie que tous ces points de vue seront pleinement représentés ; — la Société suisse des officiers a l'entièr confiance que la capacité et le patriotisme de la commission instituée par le chef du Département militaire fédéral sauront trouver, dans l'ensemble des propositions énoncées jusqu'ici, les éléments d'une solution satisfaisante pour l'honneur du pays et pour le maintien de son indépendance.

La discussion étant ouverte, M. le lieut.-colonel *Diodati*, au nom de la section de Genève, propose de s'abstenir de voter des conclusions ou résolutions. Il déclare que la question des fortifications est tenue, à Genève comme ailleurs en Suisse, pour très importante, mais comme elle est entre les mains d'une commission technique, il pense qu'il n'y a qu'à avoir confiance dans les études et dans les propositions de cette commission.

M. le président *Vigier* recommande les conclusions générales du mémoire et propose de remercier l'auteur ; ce que l'assemblée adopte en se levant.

M. le colonel de *Sinner*, interpellé par M. le président pour donner quelques renseignements ultérieurs, dit qu'il n'a rien à ajouter au travail de M. le lieut.-colonel *Meister*, car tout le monde en Suisse sent la gravité de la question à l'étude, et il faut espérer qu'on aboutira à un résultat satisfaisant.

M. le colonel divisionnaire *Lecomte* appuie la proposition de la section de Genève. Il croit aussi qu'il vaudrait mieux, maintenant qu'une commission officielle est à l'œuvre, la laisser agir sans exercer de pression sur ses travaux.

La question de fond, dit l'orateur, est si grave et si complexe, même en dehors des frais qui s'y rattachent, qu'il ne faut pas compter l'enlever d'urgence. Elle devra passer par toutes les filières légales, y compris celle du référendum populaire, et il est bon qu'on ne puisse pas reprocher à notre Société d'avoir émis des résolutions précipitées.

Or le mémoire si substantiel et en quelques points si éloquent de M. le colonel *Meister* mériterait d'être lu et médité attentivement avant d'aboutir à une votation. A côté d'arguments très concluants, il en a d'autres contestables, et aussi des données toutes nouvelles. C'est ainsi que j'apprends pour la première fois qu'il faudra choisir entre 8 à 10 systèmes de fortifications qui se trouvent en présence. Comment se prononcer à cet égard seulement après une rapide lecture de cet exposé ?

Nul d'entre nous, je pense, ne réclame des fortifications quelconques. C'est nécessaire au contraire, en cette matière, de savoir d'une manière précise ce qu'on veut et pourquoi on le veut; des desiderata de fortifications doivent se relier à d'autres sur le rôle à affecter à nos diverses forces militaires. Pour ce qui me concerne, j'ai appris qu'un des systèmes présentés comportait tout d'abord une grande place centrale, une solide base d'opérations et pivot de manœuvres. Ce système a toutes mes sympathies ; c'est le seul bon, à mon avis ; mais je n'oserais prendre la responsabilité de le faire adopter immédiatement et sans une étude approfondie de ses mérites et de ses inconvénients, de ses exigences et de ses conséquences, étude qui n'a pas encore été faite suffisamment par les autorités chargées d'en décider en dernier ressort comme de l'utiliser au moment critique. Or, sans cette étude préalable, et sans la conviction qui doit en découler quant à l'emploi des forces du pays, ce système, le meilleur en soi, ne vaudrait rien encore, car il faut en premier lieu une parfaite harmonie dans les idées générales sur la défense du pays par les troupes mobiles d'une part et par les fortifications permanentes d'autre part.

D'après ce principe, plus je suis partisan d'une grande place centrale, avec quelques points complémentaires inévitables, plus je me sens de répugnance pour les systèmes différents ou opposés, et pour des fortifications quelconques. Ici le mérite de la chose dépend de sa mesure. Une ou deux forteresses peuvent être une bonne acquisition, cinq ou six seraient un fléau, dix ou vingt un désastre prémédité, une vraie folie. Si quelque bonne fée voulait nous faire cadeau, par exemple, de toutes les places-frontières de France ou d'Allemagne, réduites à notre taille, je les refuserais net ; même quand on nous offrirait cent millions de francs par dessus le marché, je dirais : « Gardez votre beau cordon, nous ne saurions qu'en faire. »

L'histoire moderne est pleine d'enseignements saisissants sur ce point. La France doit une grande partie de ses revers de 1870 à son écrasant réseau de places fortes, qui n'avaient guère en vue que l'offensive. Une fois en défense, ses places-cordon de Strasbourg, de Metz, de Sedan-Mézières, de Belfort n'ont servi qu'à engendrer des échecs, d'où sortirent, pour pallier les fautes premières, d'autres échecs croissants et aboutissant à des catastrophes. Une seule place a été vraiment utile, c'est Paris. En tenant ferme pendant plus de quatre mois, Paris a tenu un moment en suspens les destins mêmes de la guerre, et permis à la province de se lever et de combattre héroïquement pour l'honneur ; ce qui a procuré au moins une capitulation et sauvé la France d'une reddition à merci.

Soyons donc prudents dans la création de places fortes; car une fois qu'on les a on ne peut s'en défaire; il faut les subir éternellement, puis les armer aux modes nouvelles, les garder, les compléter; tout cela au détriment de l'armée plutôt qu'à son avantage. On s'est ainsi affaibli en croyant se renforcer. Notre Luziensteig et notre St-Maurice seraient plutôt à démolir qu'à imiter.

En matière de fortifications à créer, comme en ce qui concerne la disposition de l'armée de guerre sans fortifications, il faut toujours se rappeler les grands principes qui doivent présider aux plans d'opérations, notamment ces trois-ci :

Que c'est par les batailles qu'on décide finalement des campagnes;

Que les batailles se gagnent au moyen des forces agissantes et non pas seulement des forces présentes ou immobilisées;

Que pour être en forces agissantes supérieures le jour de la bataille il

faut savoir sacrifier l'accessoire au principal, abandonner momentanément la fraction pour regagner le tout avec la victoire.

Je conclus donc à ce qu'on poursuive l'étude de la question sous toutes ses faces, au moyen de mémoires et de sujets de concours, avant de vouloir la trancher par des résolutions plus ou moins impératives tout en restant dans le vague ; je demande, entre autres, qu'on fasse imprimer le savant et intéressant mémoire dont on vient d'entendre la lecture pour le répandre dans le public et provoquer les répliques qu'il peut comporter. Je me joins d'ailleurs très vivement aux remerciements à voter à l'auteur de cet important travail.

M. le rapporteur *Heutschi* donne lecture des résolutions suivantes présentées par le comité central :

La Société des officiers reconnaît la nécessité et l'urgence des travaux de fortifications pour la défense du pays ; -- elle leur donne son appui ; -- elle exprime sa confiance que la commission technique chargée d'étudier cette question, ainsi que les chefs de notre armée et les autorités, sauront en trouver la juste solution sans préjudice pour nos autres institutions militaires.

M. le colonel *Stocker* appuie les conclusions du rapport ; il croit qu'un mauvais effet serait produit dans l'armée et dans le pays si cette réunion se séparait sans avoir émis un vœu aussi positif que possible en faveur des fortifications. Pas n'est besoin de se prononcer maintenant pour un système plutôt que pour un autre. La commission spéciale sera ainsi appuyée ; mais elle gardera toute sa liberté de propositions.

M. le lieutenant-colonel *Diodati* soutient de nouveau la manière de voir de la section de Genève, et recommande d'éviter de précipiter la solution par des conclusions d'urgence.

M. le colonel *de Loës* croit devoir appeler l'attention sur une question qui se rattache de près à celle des fortifications, celle de l'artillerie de montagne ; car il s'agit de savoir si on la maintiendra, et en ce cas il faut l'augmenter, ou si on l'abolira. En maintes circonstances cette artillerie peut remplacer des ouvrages permanents, et il vaut la peine de s'en occuper maintenant.

M. le président *Vigier* fait observer que ce point ne rentre pas nécessairement dans l'objet en votation et qu'il sera discuté plus tard. Sur la question des fortifications, il regretterait qu'après une discussion aussi intéressante l'assemblée se séparât sans formuler au moins un vœu général en faveur d'une solution. Celle-ci demandera tant d'efforts de la part de tout le monde pour aboutir à un heureux résultat, qu'il faut que les officiers appuient ces efforts, et c'est aujourd'hui une bonne occasion.

M. le lieutenant-colonel *Gaulis* parle dans le même sens, en regrettant de devoir exprimer une opinion divergente de celle de MM. Lecomte et Diodati. La question a été longuement discutée dans divers cantons, entr'autres aussi à Genève dans une réunion d'officiers genevois et vaudois. On discutera peut-être longtemps encore divers détails d'exécution ; il n'y a pas à craindre que la solution soit trop précipitée. Il vaut mieux que nous y poussions plutôt que de risquer de faire le contraire, et par conséquent l'as-

semblée ici réunie fera bien d'émettre un vœu, soit celui du rapport même, soit celui proposé par le comité central.

Après un autre échange de paroles entre quelques officiers sur la position de la question en vue de la votation, l'assemblée vote à une grande majorité les résolutions du comité central.

Cette question liquidée, l'assemblée a été nantie d'un autre projet de résolution émanant de l'initiative d'un certain nombre d'officiers vaudois et auquel quelques officiers d'autres cantons se sont associés. Il s'agissait cette fois de la landwehr. Voici le texte de ce projet :

L'assemblée générale de la Société des officiers de la Confédération suisse,

désireuse que toutes les forces de l'armée soient entretenues de manière à pouvoir coopérer sérieusement à la défense nationale ;

considérant que si depuis quelques années l'élite a réalisé des progrès, la landwehr au contraire ignore encore nos nouvelles institutions militaires et a été tenue dans un abandon préjudiciable aux intérêts du pays ;

prie respectueusement le Département militaire de bien vouloir transmettre au Conseil fédéral le vœu que sans préjudice à l'exécution de la loi militaire en ce qui concerne l'élite, les ressources dont la Confédération dispose en vue de la défense nationale soient consacrées, en première ligne, à améliorer l'instruction des troupes de la landwehr et à compléter leur matériel de guerre.

Cette pétition était signée de MM. les lieutenants colonels Gaulis et David, de Vaud ; Roth, de Berne ; Diodati, de Genève, et de MM. les majors Rusconi, du Tessin ; Muret et Secretan, de Vaud. Elle fut d'abord accueillie assez froidement par une partie de l'assemblée ; elle paraissait destinée à détruire l'effet du vote que la société venait d'émettre en faveur des fortifications. Une discussion, un moment assez vive, s'engagea. Combattue par M. le major Heutschi, par M. le lieut.-colonel Vigier et par M. le capitaine Perret, elle fut soutenue entr'autres par M. le lieut.-colonel Gaulis, et surtout par M. le major Secretan. Ce dernier prononça un discours dont nous donnons l'analyse et qui montre la vraie portée de la motion déposée sur le bureau.

M. le major *Secretan* déclare qu'il ne comprend pas l'opposition que l'honorables rapporteur du comité central entend établir entre la motion qui vient d'être présentée en faveur de la landwehr et les conclusions que l'assemblée a prises en matière de fortifications. Les auteurs de la motion ont tout fait, au contraire, pour éviter jusqu'à l'apparence d'une opposition entre ces deux questions qui n'ont rien de commun, sinon que toute deux ont rapport à la défense du pays. La motion a été annoncée dès la veille au comité central ; elle a été déposée au début de la séance de ce jour, et ce n'est pas la faute de ses signataires s'il n'en a pas été donné lecture plus tôt ; enfin, les signataires ont laissé se développer librement la discussion sur les fortifications sans y intervenir ; ils ont attendu que la Société se fût prononcée sur cette première affaire avant de demander que la se-

conde fut traitée. Si donc, on veut mettre ces deux questions en opposition, on pourrait dire en hostilité, ce n'est pas le fait assurément des signataires de la motion en faveur de la landwehr, qui ont agi loyalement et ouvertement.

Il n'est pas plus exact de prétendre, comme l'a fait l'honorable rapporteur du comité central, que la Société des officiers ne pourrait pas voter les motions de la landwehr après avoir pris les conclusions qu'on sait sur la question des fortifications. Les signataires de la motion, dont plusieurs ont voté les conclusions, ne le pensent pas du moins.

Si nous estimons, continue l'orateur, que la réorganisation de la landwehr doit précéder la construction des ouvrages fortifiés, si nous pensons que les ressources du pays doivent être consacrées *en première ligne à la landwehr*, c'est parce que nous avons la conviction que le peuple ne consentira à voter les dépenses nécessaires à la fortification du pays que si préalablement les landwehr ont été mises en état de contribuer efficacement à la défense nationale. Et ceci montre bien encore combien peu il y a d'opposition entre ces deux questions. Les partisans de la fortification agiront dans leur propre intérêt et avanceront la solution de leurs projets, si avant tout ils favorisent de tout leur pouvoir le relèvement de la landwehr.

La landwehr est par elle-même digne de tout intérêt. J'ai eu l'honneur d'inspecter cette année un bataillon de la landwehr et j'ai été surpris de voir dans quel état excellent cette troupe s'est présentée. J'y ai trouvé de la bonne volonté, du patriotisme, une discipline parfaite, du goût pour le service, des hommes bien équipés, ne manquant pour ainsi dire de rien, des sous-officiers dignes de toute confiance, des officiers prêts à remplir leur devoir ; j'y ai trouvé un désir général de voir la landwehr tirée de l'état d'abandon où elle est laissée depuis dix ans ; j'y ai trouvé en un mot tout ce qu'on peut demander d'une troupe qui ne fait pas de service, pour laquelle on ne fait rien et à laquelle il ne manque qu'un peu d'instruction pour pouvoir tenir la campagne et combattre, s'il le faut, vaillamment à côté de l'élite. Il y a là une armée de cent mille hommes qui, au jour du danger, pourrait rendre des services de premier ordre pour la défense du pays, pour peu qu'on veuille bien l'instruire. Ce serait une faute grave que de négliger cet élément précieux et puissant de défense.

Or, voilà dix ans que la landwehr est délaissée. Il ne faut pas que dix ans encore s'écoulent de même, les hommes de la landwehr, si dispos encore aujourd'hui, finiront par se désintéresser du service en voyant qu'on ne s'inquiète pas d'eux et qu'on semble ne faire aucun cas de leur concours. Vous ne pouvez pas exiger d'un soldat qu'il conserve son ardeur et son patriotisme si pendant dix ou quinze ans vous ne lui demandez pas autre chose, en fait de service militaire, que de renouveler périodiquement la provision de camphre dans sa caisse à uniforme pour en chasser les gerces.

Et comment pourrions-nous nous présenter devant le peuple et lui demander 30 ou 40 millions pour les fortifications, si nous nous exposons à nous entendre dire que nous avons négligé 100,000 hommes de landwehr faute de 3 ou 4 millions pour les instruire. Il y a là une seconde armée à créer à côté de l'élite, et c'est la première chose à faire. Construisons des ouvrages, mais d'abord ayons une troupe pour les défendre. Voilà ce que la logique commande et ce que nous demandons, et c'est pour cela que nous avons introduit dans notre motion ces mots

« en première ligne » contre lesquels le comité central s'élève. Si, d'ailleurs, on veut les supprimer, qu'on les supprime. L'effet produit sera le même et nous tenons davantage aux actes qu'aux paroles. »

Ainsi motivé et expliqué, le projet de résolution ne pouvait guère être combattu. Aussi, une entente étant intervenue entre les deux camps pour le remplacement des mots « en première ligne » par le mot « aussi », la résolution fut-elle votée par l'assemblée unanime. Sur la proposition de M. le colonel Stocker, elle fut même étendue aux quatre dernières classes de l'élite qui actuellement ne font aucun service, et on y introduisit en outre un changement de rédaction tendant à ce que les mesures à prendre en faveur de la landwehr soient reconnues urgentes.

Ces deux questions principales de la fortification et de la landwehr ainsi résolues, l'assemblée en liquida, en outre, plusieurs autres d'un intérêt moins général. Ainsi elle a décidé, sur la proposition de M. le colonel de Loës, de mettre au concours l'étude de l'augmentation du matériel d'artillerie de montagne; elle a chargé le comité central de prendre des mesures en vue de provoquer la création dans les cantons de fondations Winkelried qui existent déjà à Genève, à Saint-Gall et à Zurich; elle a décidé l'impression de l'étude de M. le major Muret sur la campagne des Français contre Berne en 1798, qui, nous l'avons dit plus haut, a obtenu un prix; elle a enfin décidé de transmettre à l'autorité supérieure le vœu cité plus haut des officiers d'administration.

Après le banquet officiel, dans lequel ont pris la parole MM. les colonels Hammer, conseiller fédéral, et de Loës, M. le major Heutschi et M. le capitaine de Miéville, la plupart des officiers regagnent la gare.

En terminant ce bref compte-rendu, nous devons constater que le travail, et un travail sérieux a eu la plus large part dans la réunion de 1880, et remercier nos confédérés de Soleure de la cordialité franche et amicale avec laquelle ils ont accueillis leurs hôtes.

Rassemblement de la III^e division d'armée.

La journée du lundi 13 septembre, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, a été employée par la III^e division à changer de front vers le nord-ouest pour faire face à un nouvel ennemi, débouchant par Bienne contre Berne. Celui-ci était représenté par trois bataillons de la II^e division, distraits *ad hoc* de leurs cours de répétition réglementaires de Colombier et de Fribourg, et formant, avec quelques armes spéciales de la III^e division, un corps B aux ordres de M. le colonel-brigadier Bonnard. Ce corps B entrait en ligne, le 13, aux environs d'Arberg pendant que la III^e division, de son côté, s'avancait contre cette ville dès ses cantonnements précédents des bords de la Singine et de la Sarine.

La marche de la III^e division s'est bien exécutée, quoique lentement, par suite du mauvais état des chemins. Elle eut lieu dans la direction de Muhleberg-Oberey-Friesswyl sans autre difficulté que celle